



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} septembre 2026

Le directeur départemental
Côtes d'Armor

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

Vu la délégation de signature donnée par **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, à **M. Guillaume PROUILLE**, directeur départemental des Côtes d'Armor, le 1^{er} septembre 2026 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Xavier CAMBIER**, responsable du CTPÉ de Brest, et en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjointe, **Mme Marjorie KAUFFMANN**, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités des entreprises.

M. Xavier CAMBIER et **Mme Marjorie KAUFFMANN** reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des Côtes d'Armor et de signer les courriers correspondants, dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

Fait à Saint-Brieuc, le 1^{er} septembre 2026

Guillaume PROUILLE